

2023

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ





SOMMAIRE

COMPRENDRE LE RAPPORT	4
1. AMÉNAGER & PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE	6
1.1 Construction d'une démarche communautaire d'aménagement durable du territoire	
1.2 Des interventions sur l'espace public qui renforcent leur ancrage en matière de transition énergétique et écologique	
1.3 Une biodiversité verte et bleue qui se diffuse sur le territoire	
1.4 Une gestion des déchets toujours plus responsable	
2. FAVORISER UNE ÉCONOMIE INNOVANTE & RESPONSABLE	16
2.1 Un bassin industriel proactif en matière de décarbonation	
2.2 Un aménagement économique foncièrement durable	
2.3 Un soutien à l'agriculture et des animations et offres de loisirs promouvant la durabilité	
3. BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE	22
3.1 Des mobilités durables pensées de manière structurée, combinée et cohérentes entre territoire	
3.2 Un accompagnement ciblé en matière d'habitat pour répondre aux besoins des habitants tout en construisant une nouvelle politique d'actions	
3.3 Des centralités repensées dans des réflexions transversales (OPAH-RU ; Villages d'avenir) mais aussi en réaménageant des espaces publics de rencontre apaisés	
4. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE NOS PRATIQUES INTERNES	28
4.1 Des choix budgétaires et dans la commande publique qui rendent plus durable l'action de Lacq-Orthez	
4.2 Une amélioration en continue du confort et de la sobriété des bâtiments communautaires	
4.3 L'engagement vers un numérique responsable et la mobilisation d'outils au service de la gestion durable des services	
FOCUS SUR LES DÉMARCHES MAJEURES EN COURS ET LEURS CONTRIBUTIONS AUX 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	35

ÉDITO

Le rapport qui vous est présenté dresse le bilan annuel de la situation de la communauté de communes de Lacq-Orthez en matière de développement durable.

A la fois interne et territoriale, l'analyse passe en revue les pratiques des services communautaires et l'impact des politiques publiques au regard des grands objectifs transversaux du développement durable : sociaux, économiques et environnementaux.

En préambule du débat sur les orientations budgétaires, ce rapport inscrit dans la loi, doit nourrir le dialogue au sein des assemblées délibérantes.

Notre collectivité est pleinement engagée dans la transition énergétique. Que ce soit au sein de notre administration en tant que telle, comme dans le développement de notre territoire.

Alors que les scientifiques nous alertent sur l'urgence climatique, nous ne pouvons pas continuer à vivre comme hier. C'est pourquoi nos actions communautaires ont toutes en toile de fond le développement durable.

Conçu pour éclairer de façon transparente la connaissance des actions intercommunales, ce rapport se veut aussi utile et prospectif, en vue d'une amélioration continue sur le chemin du développement durable.

Vous en souhaitant bonne lecture,



Patrice LAURENT

Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
TOILE DE FOND DE NOS
ACTIONS COMMUNAUTAIRES.



CHIFFRES CLÉS 2023

61 communes

52 817 habitants

730 km² soit 72,3 hab/km²

20 335 emplois

COMPRENDRE

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Qu'est-ce que c'est ?

Le développement durable est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Son principe vise à concevoir un développement respectant les ressources naturelles et les écosystèmes tout en garantissant l'efficacité économique et sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la recherche de l'équité et la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

S'engager dans la voie du développement durable, signifie d'agir au quotidien de manière responsable en prenant des décisions visant ces trois piliers : économique, social et écologique. C'est interroger

systématiquement nos effets et travailler à les rendre positifs sur ces trois dimensions, simultanément.

C'est ainsi contribuer à préserver notre planète, ses ressources, l'ensemble de ses êtres vivants, bâtir des systèmes socio-économiques plus justes qui concourent au bien-être de tou.te.s et au vivre-ensemble.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quels sont-ils ?

Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), 193 pays ont adopté, en 2015, un agenda qui fixe des objectifs simples et ambitieux visant à transformer le monde à l'horizon 2030. Au cœur de cet Agenda 2030, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été fixés. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Les 17 ODD sont détaillés en sous-objectifs (des cibles) permettant à chaque pays, chaque organisation (commune, EPCI, entreprise ou association) d'y répondre et ainsi de participer à leur réalisation de façon effective. Par exemple, si le second ODD (lutte contre

la faim) paraît de prime abord plus prioritaire pour les pays en voie de développement, il comprend un sous-objectif sur la viabilité des systèmes de production alimentaire et la mise en oeuvre de pratiques agricoles résilientes qui intéresse directement la CC Lacq-Orthez et pour lequel elle réalise des actions, des études qui participent à cet objectif.



UN RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour quoi faire ?

- Le Rapport Développement Durable (RDD) dresse un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable, ainsi que des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation.
- Le RDD est issue de la loi dit «Grenelle 2» du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants.
- Comme le précisent des décrets, plusieurs cadres de référence peuvent être utilisés pour apprécier l'impact des actions comme les cinq finalités du développement durable énoncées dans le code de l'environnement ou encore l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable...
- La présentation du RDD à l'assemblée délibérante de la collectivité met au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, dans la perspective de faire évoluer la maquette budgétaire, en cohérence avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

GUIDE DE LECTURE DU RAPPORT

- Sans viser l'exhaustivité, ce rapport de la communauté de communes de Lacq-Orthez présente de façon synthétique, service par service, les grands points de réussite, défis prioritaires et axes de progrès à envisager en matière de développement durable. Construit sur la base du rapport précédant, il dresse un bilan via l'analyse de dynamiques passées tout en mettant en évidence les liens avec les politiques structurantes.
- Au fil des pages, des pictogrammes identifient le degré de prise en compte des finalités du développement durable.

Contributions aux Finalités du Développement Durable :

Degré de prise en compte par les politiques publiques de la CC Lacq-Orthez

	Prise en compte insuffisante	Prise en compte naissante, quelques impacts positifs	Bonne prise en compte, impact positif
Lutte contre le changement climatique			
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			
Épanouissement de tous les êtres humains et satisfaction des besoins essentiels			
Cohésion sociale, solidarités entre générations et territoires			
Développement économique suivant des modes de consommation et de production responsables			
Méthodes : Évolution vers un management de projet plus participatif, transversal et évaluatif			

Au fil des pages, des pictogrammes identifient le degré de prise en compte des finalités du développement durable, tels qu'établis dans le décret encadrant ce rapport.



AMÉNAGER ET PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE

CONSTRUCTION D'UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été élaboré de manière transversale avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette démarche intercommunale de planification urbaine est nouvelle et fait suite à la prise de compétence en mai 2022.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- Recrutement de prestataires aux compétences variées (urbanistes, paysagistes, écologues, ...) pour appuyer le service urbanisme à la réalisation du PLUi.
- Mise en place d'une gouvernance spécifique au PLUi (COTECH + COPIIL) et création d'instances de transversalité dites « 3P » associant les référents politiques et techniques des 3 démarches conduites en parallèle : PLUi, PCAET et PLH.
- Adoption en septembre 2023 du diagnostic et des enjeux suite à la tenue de formations d'élus, d'ateliers thématiques, de rencontres communes, de réunions techniques, ... Partage des éléments de diagnostics en réunions publiques par secteur en octobre.
- Conduite d'ateliers d'élus pour définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en novembre.
- Poursuite en parallèle de l'instruction des autorisations du droit des sols.

CHIFFRES CLÉS

3 895 dossiers instruits par le service urbanisme en 2023 (+ **30,40** % par rapport à 2020)

478,7 hectares naturels ou agricoles bâtis entre 2011 et 2021, dont **291** ha pour l'usage d'habitat soit **60,8** % (et **235** ha sur la période plus récente 2013-2023) (source PLUi)

3,4 logements / ha en moyenne créés durant cette période, 2011-2021 alors même que le nombre de logement collectifs du territoire représente environ

40 % du parc total de logements.

PERSPECTIVES

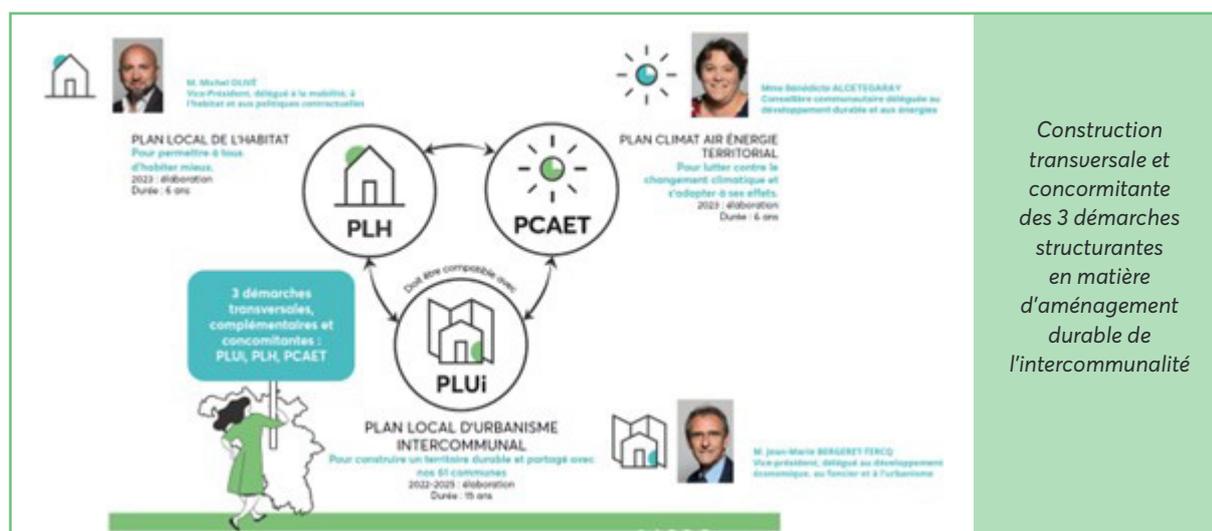
- Renforcement de la participation (réunions publiques par secteurs, ateliers forums citoyens, site internet, réunions PPA, ...)
- Définition du plan de zonage et de son règlement pour un arrêt de projet en fin d'année 2024
- Action 2024 Projet de Territoire : identifier le foncier à vocation économique à inscrire dans le nouveau PLUi (action portée par le pôle Développement Economique)
- Approbation du PLUi fin 2025
- Création d'un observatoire de l'Habitat et du Foncier
- Avancement en parallèle sur d'autres missions relevant du transfert de compétence planification urbaine (taxe d'aménagement, RLP, DUP, etc.)

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Un PLUi qui pose un projet communautaire d'aménagement territorial et de développement durable basé sur des éléments de diagnostic et d'enjeux partagés entre acteurs du territoire.
- Une vision globale et transversale grâce au croisement des diagnostics et des enjeux entre toutes les politiques publiques en cours (PCAET, Stratégie TVB, PLH, Foncier, ...) et grâce à une gouvernance transversale « 3P »
- Construction du projet en concertation (ateliers, Forums citoyens, ...)
- Un objectif de réduction de la consommation foncière défini au niveau intercommunal et territorialisé en fonction de l'armature territoriale.



PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Un PLUi qui se construit sur la base du projet communautaire des élus réactualisé en 2021

Enjeu 1 ; Action 1 : un travail d'identification du foncier à vocation économique a été réalisé en 2024 avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) pour caractériser le potentiel. Ces éléments de diagnostics sont considérés dans le PLUi en cours de construction.

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 2 / Action a. : élaboration d'un PCAET, PLH et PLUi optimisés grâce à la création d'une instance de gouvernance transversale : création d'un COPIL stratégique transversale dit « 3P » réunissant les élus référents de chacune de ces 3 politiques. En parallèle, organisation d'une instance miroir technique réunissant les pilotes de ces 3 démarches. Appui à l'animation de ce « Groupe miroir 3P » par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)
- Instances conduites en parallèle notamment pour les premières phases ayant les mêmes calendriers d'élaboration. Difficultés de mutualiser des prestations (par ex les EIE des PCAET et PLUi) mais échanges techniques permanents entre prestataires.
- Communication introductive à chaque échange avec les élus, acteurs du territoire, indiquant cette transversalité de travail entre les 3 démarches.

DES INTERVENTIONS SUR L'ESPACE PUBLIC QUI RENFORCENT LEUR ANCRAGE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'intervention de la CC Lacq-Orthez sur les espaces publics vise à renforcer ses actions de sobriété et d'efficacité énergétique.

La collectivité s'engage également dans une transition écologique au travers d'une gestion des espaces publics plus respectueuse de la biodiversité. En témoignent les projets Ecolutz, de Charte de l'éclairage en Béarn ou encore de définition d'une gestion différenciée des espaces verts.

Comme chaque année, le patrimoine routier a été touché par des intempéries. Quatre événements climatiques intenses ont provoqué des dégâts conséquents (épisodes pluvieux, orages, tempêtes CIARAN et DOMINGOS).

Des projets d'aménagement de voirie ou d'espaces publics

intègrent des éléments de durabilité tels que la gestion des eaux (séparation des eaux usées et pluviales et leur gestion in situ), l'intégration d'espaces verts, voies ou aménagements cyclables, ...

du patrimoine végétal qui constituent l'espace public.

- Renforcement du bureau d'études de la DGA des espaces publics par l'arrivée depuis avril 2023 d'un 2^{ème} agent ingénieur paysagiste.

LES FAITS MARQUANTS 2023

AU NIVEAU ORGANISATIONNEL

- La direction adjointe de l'espace public a réalisé son premier exercice complet sur la nouvelle organisation notamment en s'appuyant sur les trois secteurs géographiques binômés ainsi que sur le bureau support réorganisé qui accompagne le service sur de la conception mais aussi de l'ingénierie technique. Les binômes ont la responsabilité d'assurer toutes les missions de suivi, de gestion, de préservation du domaine public dans les deux domaines de voirie et

AU NIVEAU DES PROJETS DE GESTION

- Validation du Projet de relanternage EcoLutz en 2023 pour une optimisation énergétique du parc éclairage public intercommunal (détails page suivante).
- Mise en place du projet de Gestion différenciée des espaces verts (détails page suivante).

CHIFFRES CLÉS

19 études majeures d'espaces publics réalisées par le bureau d'études et implication dans l'élaboration des animations, formations et groupes de travail interne pour la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts

1 365 km de voies communales et **220** km de voies RD en agglomération entretenues

36,4 km de voies traitées et **77,1** km de voies traitées par des interventions d'entretien partielles

347 000 € pour faire face aux dégâts occasionnés par les 4 événements climatiques de 2023 (150 000 € étaient crédités)

PERSPECTIVES

ESPACES VERTS :

- 2024 - Formations conséquentes des agents sur les nouvelles pratiques de gestion différenciée des espaces verts et démarrage de la mise en pratique en fin d'année.
- Partage et validation du nouveau cadre d'intervention avec les élus.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

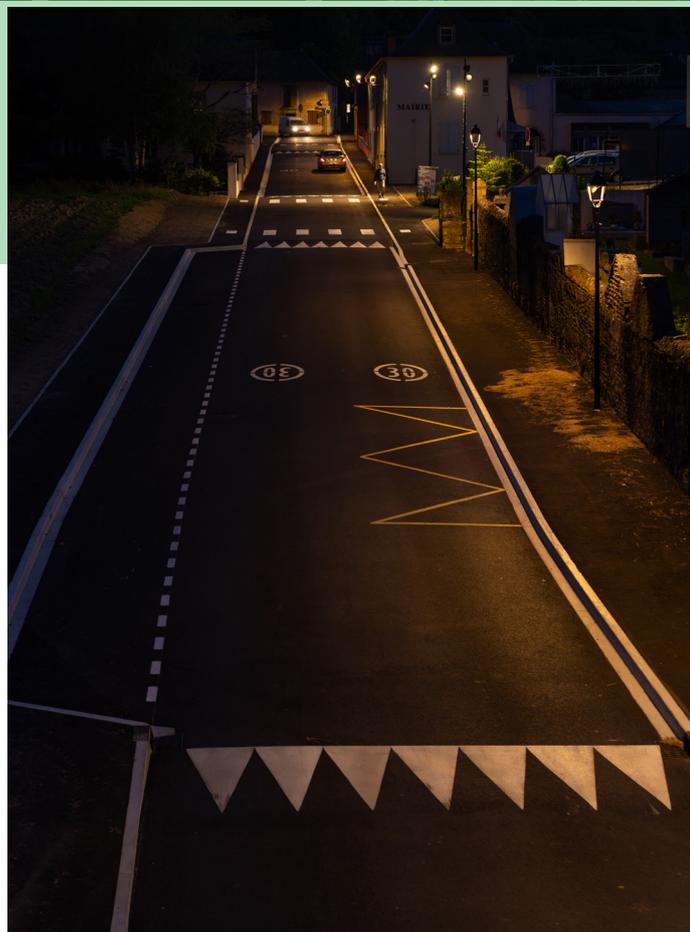
- Poursuite de la mise en œuvre du programme Ecolutz
- Présentation de la Charte Pays de Béarn pour encourager l'engagement des communes

ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER :

- Mise en œuvre du programme de pérennisation de la voirie avec diversification des techniques employées ; Nouvel état des lieux des voiries
- Outils numériques de suivi de gestion à la parcelle développés avec le service SIG



Réaménagement complet de la traversée du bourg de Cardesse avec mise en place d'un nouvel éclairage public visant à sécuriser les circulations piétonnes et routières



FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS 2023

DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Validation du Projet de relanternage EcoLutz 2023 (rénovation des lanternes d'éclairage public par de la technologie LED) pour une optimisation énergétique du parc éclairage public intercommunal.
- Les efforts d'investissement sur les lanternes LED permettent une baisse de la puissance consommée par l'éclairage public.
- La CC Lacq-Orthez a contribué activement aux réflexions et aux travaux animés par le Pays de Béarn sur la Trame Noire dont le but est de lutter contre les nuisances lumineuses. Ces réflexions ont abouti à l'écriture d'un guide des bonnes pratiques, assorti d'une charte, comportant un ensemble de préconisations

afin de réduire les consommations et dépenses énergétiques et de protéger l'environnement tout en assurant le service nécessaire aux usagers.

DES ESPACES VERTS

- Définition d'un nouveau plan de gestion différenciée des espaces verts construit en associant étroitement tous les encadrants et personnels en situation de responsabilité. En effet, le projet a débuté par une formation collective menée par le CNFPT puis par un accompagnement d'un expert à la création du projet afin de construire le cadre de gestion collectivement par ceux qui gèrent les espaces et qui détiennent un savoir-faire. Cela offre une plus grande

appropriation que si nous avons recouru à un bureau d'études.

- Construction d'un plan de gestion avec 4 codes de gestion allant des espaces jardinés aux espaces naturels définis sur la base de 10 ateliers de travail interne et des sessions de formation.
- Détermination d'un classement des espaces par codes de gestion (saisie SIG) avec écriture des plans de gestion par codes (tontes, gestion des massifs, taille arbres et arbustes, gestion des rémanents).
- Un marché d'entretien de dépendances vertes sur le territoire de la CC Lacq-Orthez réservé à des structures d'insertion par l'activité économique jusqu'en 2026.



CHIFFRES CLÉS

ÉCLAIRAGE PUBLIC

14 312 points lumineux en 2023 (dont **926** remplacés en 2023 soit **6,4 %** du parc rénové = **146 052 kWh/an** de puissance annuelle économisée)

44,96 % points lumineux sont en LED

3 309 MWh, d'électricité consommée en 2023

Rythme d'éclairage des communes : **57** communes pratiquent l'extinction (**95 %**), **28** communes pratiquent la coupure totale l'été de l'éclairage public (**47 %**), **2** communes ont une coupure complète de l'éclairage (exception de la départementale) et **1** commune n'a pas d'éclairage public

62,78 de consommation en kWh par habitant (valeur cible = 60kWh/hab)

ESPACES VERTS

429 hectares d'espaces verts dont 393 ha de surfaces engazonnées

58 611 m² de massifs

17 064 arbres

87 agents qui gèrent **13** communes en régie

48 communes sont entretenues par des marchés spécifiques.

PERSPECTIVES

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Mise en œuvre du programme Ecolutz = vise au remplacement de 1 200 lanternes par an. A ce rythme, dans 8 ans au plus tard l'ensemble du parc sera en LED
- Présentation de la Charte de l'éclairage en Béarn en Conférence des Maires (28/10) pour encourager l'engagement des communes
- Poursuite des échanges techniques entre référents des collectivités béarnaises
- Réalisation d'une action de sensibilisation à la pollution lumineuse en 2025

ESPACES VERTS

- 2024 : Formations conséquentes des agents sur les nouvelles pratiques de gestion différenciée des espaces verts et démarrage de la mise en pratique en fin d'année.
- Partage du nouveau cadre d'intervention aux élus et validation dans chaque commune des propositions de gestion
- Fin 2024 : démarrage progressif des nouvelles pratiques de gestion
- Plan de communication spécifique à élaborer et à déployer
- Evaluation en 2025



CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Une gestion différenciée des espaces verts mise en place en impliquant les agents (construction avec chargés de secteur et formations pour tous les agents de terrain).
- Un cadre nouveau de gestion guidée par un principe simple : « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible ».
- Des pratiques plus durables et favorisant la biodiversité.
- Un code pour définir des espaces naturels qui ne seront pas fréquentés et donc quasiment pas entretenus.
- Un engagement fort pris en 2023 dans le Projet de relanernage EcoLutz
- Une implication dans la Charte de l'éclairage en Béarn agissant sur la Trame Noire favorable à la biodiversité nocturne



Charte des bonnes pratiques de l'éclairage validée
par les intercommunalités béarnaises

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

La mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et le déploiement des projets Ecolutz et de Trame Noire sont identifiés comme des actions exemplaires de la CC Lacq-Orthez en lien avec l'Axe 2, enjeu 7 du Projet de territoire.

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 3 / Action e. : Elaborer un plan de communication en faveur de la transition écologique et énergétique
- Communication spécifique sur la gestion différenciée en cours d'élaboration
- Lo Mag #4 « Nature Vivante » de juillet 2024
- Axe 4 / Actions a. et c. Participer aux réunions en lien avec les transitions énergétiques et écologiques & Contribuer à des projets de cohésion territoriale
- Objectifs complémentaires sur la Trame noire :
 - Réalisation d'un guide des bonnes pratiques + rédaction d'une charte d'éclairage public validée par les EPCI béarnais (dont la CC Lacq-Orthez).
 - Participation active aux rencontres techniques du réseau des gestionnaires à l'échelle 64.

UNE BIODIVERSITÉ VERTE ET BLEUE QUI SE DIFFUSE SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Confiant la mise en œuvre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à des syndicats, la collectivité a essentiellement porté des actions en faveur de la biodiversité terrestre. Elle s'efforce à sensibiliser la population locale au travers des actions de découverte de la biodiversité mais également en l'incitant à s'engager pour la restaurer ou la renforcer. Le programme de plantation de haies est à ce titre exemplaire en la matière.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- Concernant les cours d'eau, la compétence GEMAPI est transférée depuis 2019 à 4 syndicats qui ont mené de nombreuses études et actions en matière d'inondation et de gestion des cours d'eau (élaboration des Plans Pluriannuels de Gestion préalables à la DIG, études hydrauliques, PAPI gave de Pau et gave d'Oloron, étude transport sédimentaire gave de Pau, étude sur l'outil de gestion intégrée Gave de Pau, étude de régularisation des ouvrages de prévention des inondations pour le SMBGP ; Suivi des Travaux de restauration des cours d'eau : traitement sélectif des embâcles, protection des berges, rajeunissement de la ripisylve, restauration de l'écoulement pour une bonne fonctionnalité du cours d'eau...).
- L'année n'a pas été marquée par des épisodes extrêmes de crues ou d'étiage malgré des coups de vents.
- Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), cinq classes ont bénéficié d'animations scolaires sur les inondations (Biron, Pardies et Tarsacq).
- Mise en œuvre du plan d'actions trame verte et bleue avec l'appui du conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) notamment sur l'action de plantation de haies. L'année 2023 a été consacrée à la partie organisationnelle des projets (sélection des projets avec le CEN, rdv sur sites chez les candidats, signature de la convention d'engagement réciproque avec tous les propriétaires mentionnant les obligations de chacun pour 10 ans, réalisation d'un marché public pour la réalisation des travaux, planification des travaux (préparation du sol de novembre à décembre 2023 et travaux de plantation des 25 000 arbres et arbustes de décembre 2023 à mars 2024).
- Gestion d'une lande sèche atlantique pour diminuer l'emprise de la fougère aigle et des ligneux vieillissants par du broyage + sécurisation des zones boisées.

CHIFFRES CLÉS

7 900 hectares de réservoirs de biodiversité

5 classes ont bénéficié d'animations scolaires sur les inondations et

13 classes (soit **286** élèves) sur la biodiversité

47 candidatures au projet de plantation de haies

Soit au total **25 000** arbres et arbustes pour **12,5** km de haies (plantés en 2024)

Coût total de **435 160** € TTC (dont le personnel de la CC Lacq-Orthez)

7 sites réservoirs de biodiversité retenus pour intégrer des boucles de randonnée.

PERSPECTIVES

TRAME VERTE

- 2024 : plantation des arbres et arbustes avec des élèves du territoire
- 2024 : présentation de l'étude des vieilles forêts en Conférence des Maires
- 2024 : valorisation des réservoirs de biodiversité dans le cadre de la révision du Plan Local de Randonnées (PLR) grâce à du contenu pédagogique
- 2025 : Action phare d'étude de la dynamique de déprise de l'élevage et de ses effets sur l'entretien extensif des espaces

GEMAPI

- Poursuite des études et actions de gestion
- Suivi de l'étude sur outil de gestion intégrée Gave de Pau.

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Une action forte en matière de développement de la trame verte via l'action de plantation de haies
- Un engagement de la population et de nombreuses actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et aux enjeux d'inondation
- Une collaboration entre services (environnement et tourisme) pour valoriser et sensibiliser aux richesses écologiques locales dans les circuits de randonnées
- Une gestion organisée par bassin-versant de la compétence GEMAPI



Plantation d'une haie avec des enfants de Labastide-Cézeracq

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 2 ; Action 1 : Développer le tourisme vert en confortant la pratique de la randonnée pédestre et du vélo à travers la réalisation du PLR révisé intégrant notamment les 7 réservoirs de biodiversité identifiés par le CEN et la CC Lacq-Orthez.

Enjeu 6 ; Action 1 : Biodiversité : plantation de haies

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 3 / Action e. : Elaborer un plan de communication en faveur de la transition écologique et énergétique
- Communication spécifique sur le programme de replantation de haies
- Lo Mag #4 « Nature Vivante » de juillet 2024
- Sensibilisation des scolaires ; Ecoles de la Biodiversité
- Axe 3 / Action c. et d. : Sensibiliser le grand public et les établissements scolaires et poursuivre et amplifier les actions Trame verte et bleue
- Axe 4 / Actions a. et c. : Participer aux réunions en lien avec les transitions énergétiques et écologiques & Contribuer à des projets de cohésion territoriale
- Objectif complémentaire sur la Biodiversité concernant la plantation de haies champêtres pour rétablir les corridors écologiques et la sensibilisation des scolaires des écoles primaires à la préservation de la biodiversité

UNE GESTION DES DÉCHETS TOUJOURS PLUS RESPONSABLE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis 2019, la collectivité est engagée dans un Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés qui définit un plan d'actions à mener jusqu'en 2024. La gestion des déchets reste orientée principalement sur des objectifs de réduction à la source. La prévention est essentielle pour y parvenir mais de nouvelles obligations vont accentuer les dispositifs de réduction.

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 impose aux collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2024, de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à tous ses habitants. La CC Lacq-Orthez a donc conduit en 2023 une réflexion sur les dispositifs de tri à la source des biodéchets pour tout type d'habitat. De plus, sans obligation réglementaire, la CC Lacq-Orthez a décidé d'accompagner les producteurs non-ménagers dans

la gestion de leurs biodéchets en leur mettant à disposition des composteurs sous conditions quantitative et qualitative.

LES FAITS MARQUANTS 2023

GESTION DES BIODÉCHETS

Pour répondre aux obligations nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau d'études Terroirs et Communautés a accompagné la collectivité dans la réflexion de dispositifs de tri à la source des biodéchets pour tout type d'habitat. Suite à diverses réunions, les élus ont retenu le scénario privilégiant le compostage pour 97 % des foyers. Ce compostage est soit individuel soit partagé. Seul, l'hyper centre d'Orthez est équipé de points de collecte (abri-bacs).

- Convention avec la recyclerie Créa'locale de Biron qui récupère des objets en déchetteries (Orthez et Pardies).

- La réduction du tonnage d'ordures ménagères amorcée depuis plusieurs années et accélérée en 2022 avec une collecte tous les 15 jours, se poursuit en 2023 avec une baisse de 2 % soit un ratio de 178 kg/habitant.

- De manière générale, la quantité de déchets ménagers a augmenté de 2,4 % par rapport à 2022, avec un ratio de 547 kg/habitant, en deçà des objectifs régionaux de 562 Kg/hab/an en 2025.



CHIFFRES CLÉS

22 animations réalisées en faveur de la réduction des déchets ≈
1 300 personnes sensibilisées

700 composteurs distribués en déchetteries auprès des administrés.

46 % des foyers pavillonnaires sont équipés d'un composteur ce qui permet de détourner près de **850** tonnes d'ordures ménagères.

Ordures ménagères = **178** kg/habitant

5 tonnes d'objets récupérés en déchetteries par Créa'locale.



PERSPECTIVES

- 2024 : Fin du plan d'actions du Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés => bilan à réaliser
- 2024 : Déploiement des actions de tri à la source des biodéchets : sur 4 ans, 10 400 foyers sont à équiper de composteurs individuels, 5 400 foyers de composteurs partagés et 900 foyers bénéficieront de la collecte en abri-bacs. Pour les producteurs non-ménagers : modification du règlement du service pour baisser la dotation hebdomadaire des ordures ménagères collectées et inciter au tri des biodéchets ; Embauche de nouveaux agents pour accompagner les administrés sur le compostage.

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Un engagement nouveau en matière de structuration de la gestion des biodéchets
- Une politique de gestion des déchets qui s'inscrit pleinement dans la logique d'économie circulaire en favorisant le réemploi (ex. partenariat Créa'locale), le recyclage ou la valorisation énergétique
- Des actions de sensibilisation pour accompagner les administrés et impliquer les professionnels dans la mise en place du compostage



QUINZAINNE DU COMPOSTAGE

DU 25 MARS
AU 9 AVRIL

LACQ
CORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Animations à Mourenx - Samedi 25 mars

- De 10h à 13h au jardin partagé (rue Calmette) avec "Apéro Compost" à partir de 12h.
- De 15h à 18h à la Résidence Gaston de Foix (2 allée Gaston de Foix) avec "Café Compost" à partir de 17h.

Campagne de communication pour la promotion du compostage autour d'actions de sensibilisation

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 2 / Action b. : Poursuivre les actions déchets (tri des biodéchets, sensibiliser encore plus les acteurs à la prévention et au tri des déchets)

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 5 ; Action 1 : Déploiement du tri à la source des biodéchets pour tout type d'habitat

FAVORISER UNE ÉCONOMIE INNOVANTE & RESPONSABLE



UN BASSIN INDUSTRIEL PROACTIF EN MATIÈRE DE DÉCARBONATION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire, redéfini en 2021, précise que notre action collective participe à une activité économique durable permettant le développement du territoire en répondant notamment à l'enjeu d'accompagner le développement et la mutation de l'industrie. L'année 2023 fut marquée par l'engagement dans l'Acte 2 Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes et la réponse à l'AAP de l'Etat via l'ADEME nommé ZIBAC (zone industrielle bas carbone).

LES FAITS MARQUANTS 2023

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES : Acte 2

- Préparation et engagement dans une seconde contractualisation (2023-2027) de l'acte 2 de Territoire d'industrie. La nouvelle feuille de route offre une place prépondérante à l'énergie et la décarbonation.

- Territoire d'industrie a été lauréat de l'Appel A Projet (AAP) national Rebond industriel France 2030, doté d'une enveloppe d'un million d'euros pour soutenir des investissements industriels locaux qui ne trouvent pas d'accompagnement dans les dispositifs sectoriels et qui répondent aux enjeux de compétences, d'innovation et de transition écologique. Une seule entreprise du territoire de Lacq-Orthez a été lauréate sur les 12 du Territoire d'industrie.

ZIBAC

- Avec le soutien de la CC Lacq-Orthez, plusieurs industriels du territoire, sous la coordination du GIP Chemparc, ont formulé une réponse à AAP de l'Etat via l'ADEME nommé ZIBAC, zone industrielle bas carbone. L'AAP a surtout l'ambition de financer des études, permettant aux entreprises de porter collectivement une trajectoire bas carbone. Ces études couvrent les sujets de l'accès aux énergies bas carbone, à la valorisation et

à l'optimisation des ressources, à la valorisation du CO₂ (à l'exclusion de son enfouissement localement), à la gestion de l'eau, à la gestion des infrastructures et à la définition d'une trajectoire bas carbone.

PARTENARIAT AVEC LE GIP CHEMPARC

- Mise en place en 2023 d'une nouvelle convention d'objectifs et de partenariat avec le GIP Chemparc. Si les objectifs de promotion du bassin industriel et de gestion de Chemstart'up sont confirmés, la nouveauté porte sur l'introduction d'un objectif de promotion des enjeux de décarbonation, d'économie circulaire, d'éco-conception sur le territoire et de facilitation de la mise en œuvre. L'animation de la démarche ZIBAC y répond déjà en partie.

Concertation préalable autour du projet E-CHO encadrée par la commission nationale du débat public.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre d'une nouvelle Feuille de route Acte 2 Territoire d'industrie
- Lancement du projet Lacq iz BACarbone (45 études à conduire sur 2 ans pour établir une trajectoire collective de décarbonation des plateformes industrielles du bassin de Lacq).

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Un réseau d'acteurs industriels fédéré qui renforce les stratégies de décarbonation et d'énergie renouvelable
- Une concertation poussée avec la population concernant le développement de nouveaux projets industriels
- Une considération importante des enjeux liés aux ressources par les acteurs industriels



Inauguration Biobéarn en avril 2023 - Le plus gros méthaniseur de France

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 3 / Action a. : Développer des schémas directeurs
- Axe 4 / Action b. : Créer un écosystème coopératif favorable à la transition énergétique et écologique

CHIFFRES CLÉS

Près de **4 Millions** d'€ essentiellement dédiés à la conduite d'études couvrant les sujets de l'accès aux énergies bas carbone, à la valorisation et à l'optimisation des ressources, à la valorisation du CO₂ (à l'exclusion de son enfouissement localement), à la gestion de l'eau, à la gestion des infrastructures et à la définition d'une trajectoire bas carbone.

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 1 ; Action 1 : identifier le foncier à vocation économique à inscrire dans le nouveau PLUi

Enjeu 3 / Action 1 : Campus des métiers et qualification sur la filière chimie verte et énergie décarbonnée

UN AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE FONCIÈREMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

En friche depuis la fermeture de la papeterie des Gaves du groupe Saïca en 2006, la zone dite de la Saïca à Orthez est un exemple de reconquête foncière menée par la collectivité au service de l'économie, du social et de l'écologie. Acquis en 2016 par la CC Lacq-Orthez via l'établissement public foncier local Béarn-Pyrénées, dépollués en 2018, ses 11 hectares situés de part et d'autre du Gave de Pau, aux portes du cœur de ville, s'appêtent à accueillir un projet tertiaire à forte valeur environnementale.

LES FAITS MARQUANTS 2023

REQUALIFICATION DE LA FRICHE DE L'ANCIENNE PAPETERIE

- L'ensemble des bâtiments du site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, a été démoli
- La passerelle a été réhabilitée en 2021-2022.
- Le permis d'aménager la zone d'activité a été obtenu le 29 juin 2021 et les entreprises de travaux ont été notifiées en décembre 2022 pour un montant initial de 2 290 115 € HT.
- L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des travaux d'aménagement et de requalification du site avec le suivi d'un écologue. L'accent a été mis sur la gestion des espèces florales exotiques envahissantes qui ont pu être contenues et remplacées par des essences locales. La zone constructible est limitée à 2 hectares du fait de la sensibilité écologique du site et de sa vulnérabilité aux inondations. Une gestion intégrée des eaux pluviales a été envisagée

notamment pour les voiries. Des règles de construction « sur pilotis » sont imposées aux futurs acquéreurs des lots en vente.

- Les 9 hectares de nature et de promenade restants seront aménagés de manière respectueuse avec des zones laissées à la nature ou des principes de gestion écologique des espaces verts.
- Un lot a été vendu au Centre hospitalier des Pyrénées et les travaux du futur établissement de santé ont débuté dès le mois de mars 2023.



CHIFFRES CLÉS

2 hectares d'activité tertiaire

9 hectares de nature et de promenade



PERSPECTIVES

- 2024 : Inauguration du site
Démarrage commercialisation
- Prise en main de la gestion des espaces verts par les équipes techniques de la CC Lacq-Orthez (considération des enjeux écologiques en lien avec le déploiement du nouveau Plan de Gestion Différentiée des Espaces verts).

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Une gestion intégrée des eaux pluviales
- Considération des enjeux écologiques du site dans les aménagements proposés
- Actions fortes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et d'implantation d'essences locales et rustiques



- Intégration de l'aléas inondation dans la conception de la zone d'activité et des aménagements proposés (transparence hydrique)
- Nouvel espace naturel et de loisirs offert aux habitants et utilisateurs de la zone ; Nouvelles continuités piétonnes et cyclables proposées



Nouvelle aire de jeu et de promenade sur la zone de la Passerelle à Orthez

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 3 / Action c. : Inciter aux déplacements alternatifs
- Axe 3 / Action d. : Poursuivre et amplifier les actions trame verte et bleue

UN SOUTIEN À L'AGRICULTURE, DES ANIMATIONS ET OFFRES DE LOISIRS PROMOUVANT LA DURABILITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIFS

En cohérence avec le Projet de Territoire, la collectivité participe et soutient au-delà de l'industrie, une activité économique durable répondant aux enjeux suivants : valoriser les atouts naturels du territoire pour développer le tourisme, maintenir l'agriculture et valoriser la forêt, faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle, favoriser un maillage de services de proximité accessibles à tous et développer l'économie circulaire.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- Soutien aux entreprises pour pérenniser des emplois locaux (aides à l'investissement immobilier des entreprises, aides auprès des entreprises artisanales et commerciales et des acteurs du tourisme).
- Animations économiques et accueil de jeunes entreprises notamment grâce aux pépinières d'entreprises.
- Organisation d'évènements à caractère commercial et festif (Foires, marchés nocturnes, Festimarché, Marché de Producteurs de Pays) qui mettent en avant les produits et les innovations locales et proposent des actions de sensibilisation au grand public (stands avec animations tenus par les services Habitat/Energie et Déchets).
- Animations grand public via le Plan local de randonnées (16^{ème} journée «randonnée entre gave et coteaux» à Casteide-Cami), Fête du Lac le 10 juin 2023 à la base de loisirs proposant un marché des producteurs, 4 géocaches pour découvrir le territoire, 6 sentiers d'interprétation et 3 parcours Terra aventura validés en 2023.
- Création d'un collectif nommé Cellule opération emploi afin de définir un plan d'actions collaboratif sur la formation et l'adaptation des compétences. La cité scolaire de Mourenx œuvre, avec le soutien de la communauté de communes, au déploiement d'un campus des métiers et des qualifications de la chimie et des énergies vertes.
- Le Pays de Béarn a porté à la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) sur l'ensemble des huit intercommunalités de son territoire, il a été labellisé par le ministère de l'Agriculture le 8 février 2023 pour trois années (2023-2026).
- En collaboration, les services Commerce et Déchets de la collectivité ont distribué gratuitement auprès de restaurateurs des «Gourmets Bag» afin de les inciter à mettre à disposition de leurs clients des contenants pour qu'ils puissent emporter le reste de leur repas non consommé. Des supports de communication ont également été proposés afin d'informer les clients de cette pratique.



CHIFFRES CLÉS

PLR qui devrait passer de **60** à **72** boucles soit près de **120** km de plus

177 144 personnes fréquentant l'espace aquatique de la base de loisirs et **61** personnes à mobilité réduite grâce au label handiplage

Plus de **10 000** personnes ont profité de la fête du Lac

6 Marchés de Producteurs de Pays ; **103** producteurs mobilisés ; **4 159** assiettes vendues le temps des marchés



PERSPECTIVES

AIDES AUX ENTREPRISES

- 2024 : Mise en place d'éco-socio-conditionnalités dans les règlements d'intervention
- 2024 : Révision du Plan Local de randonnées
- Mise en œuvre d'actions dans le cadre du PAT

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Des actions envers les habitants et acteurs du territoire pour proposer plus de cohésion et de bien-être.
- Des collaborations ou plans à l'échelle supra pour concevoir des actions cohérentes et structurantes envers la formation ou le monde agricole
- Une offre locale de loisirs accessibles (gratuité ou label handicap) et très orientée sur le bien-être et les plaisirs de découvrir le patrimoine notamment naturel
- Une mise en avant des productions agricoles locales



Animation musicale à l'occasion d'un Marché des Producteurs de Pays

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 1 / Action 2 : Intégrer des critères d'éco-conditionnalités dans les règlements d'intervention

Enjeu 2 / Action 1 : Développer le tourisme vert en confortant la pratique de la randonnée pédestre et du vélo à travers la réalisation du Plan Local de Randonnées révisé intégrant notamment les 7 réservoirs de biodiversité identifiés par le CEN et la CC Lacq-Orthez.

Enjeu 2 / Action 2 : Développer le test agricole

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 2 / Action c. : Faire évoluer les règlements d'intervention de la collectivité
- Axe 4 / Action c. : Contribuer à des projets de cohésion territoriale (PAT)

BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE



DES MOBILITÉS DURABLES PENSÉES DE MANIÈRE STRUCTURÉE, COMBINÉE ET COHÉRENTES ENTRE TERRITOIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le développement des actions mobilité sur le territoire s'exercent à l'échelle de bassin de mobilité (CC Lacq-Orthez et CC Béarn des Gaves) et dans le cadre contractuel d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité. La délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale et du transport à la demande, actée entre la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) et la CC Lacq-Orthez, couvre les services relatifs aux mobilités actives, aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, aux services de la mobilité solidaire et du service de Transport à la Demande (TAD).

La mise en œuvre du schéma vélo se fait en lien avec des travaux de réaménagement de voirie ou d'espaces publics.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- En 2023, le COM a été travaillé en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la CC Béarn des Gaves, le Pays de Béarn, le CD64, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) et le gestionnaire SNCF Gares et Connexions. Ce document est décliné en une feuille de route opérationnelle pour 6 ans.
- Tout en lançant leurs Contrats opérationnels de mobilités (COM), les EPCI béarnaises ont souhaité garantir la cohérence territoriale des projets des 3 secteurs contractuels identifiés par la Région (Grand Pau / Béarn

des Gaves et Lacq-Orthez / Haut Béarn - Pays de Nay - Vallée d'Ossau) et approfondir la réflexion sur la mise en place d'une Commission Locale des Mobilités (CLM) via Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM).

- Le Plan de mobilité interne Béarn a été livré en avril 2023. Des réunions techniques sur le covoiturage ont été réalisées.
- Le nouveau plan Régional des services de transport routier des voyageurs est effectif depuis septembre 2022. 3 lignes sont désormais présentes améliorant la desserte du territoire.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du Schéma Vélo
- Validation et mise en œuvre du Contrat opérationnel de mobilités
- Etude sur la mise en place d'une ligne de covoiturage en partenariat avec l'Association Transition de Mourenx (AMI TIMS)
- Poursuite étude piétonne avec l'AUDAP pour identifier des itinéraires apaisés (Sur Puyoô, une boucle accessible PMR a été reprise dans le cadre de la refonte du Plan Local de Randonnées. A Orthez, des propositions seront remises au cours du 1^{er} semestre 2024)
- TAD à repenser en 2024

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

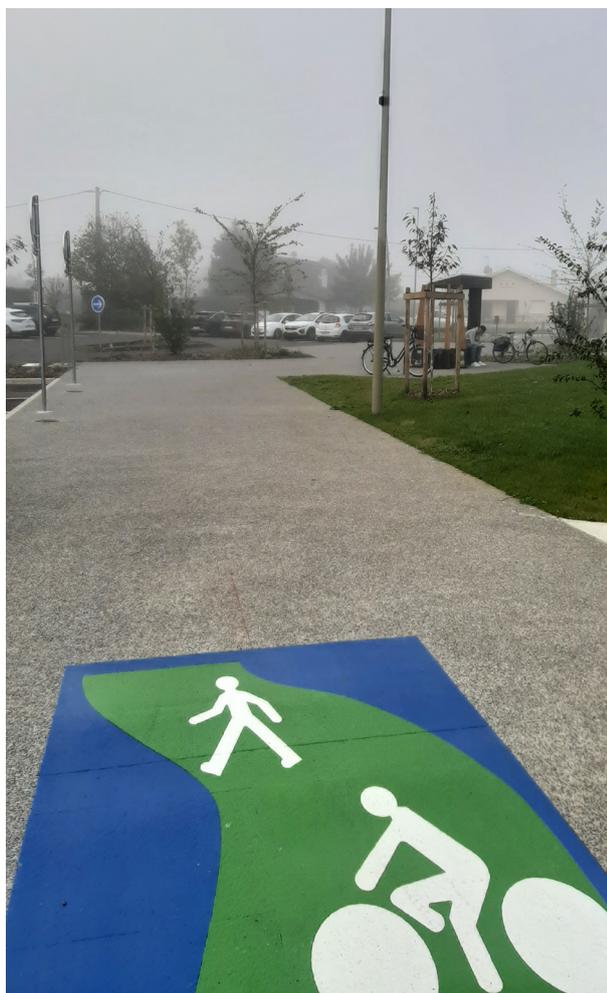
CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La mise en place de mobilités alternatives à la voiture individuelle pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles et pour assurer une mobilité à tous les publics (jeunes, âgés ou défavorisés)
- Des infrastructures de mobilité active qui se développent pour garantir plus de sécurité et promouvoir la santé des utilisateurs
- Des réflexions et politiques structurées à l'échelle du territoire élargi pour plus de cohérence dans les réponses aux usagers et entre les différentes autorités organisatrices de la mobilité



PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 4 ; Action 12024 : Ligne de covoiturage sur le territoire : dépôt d'une candidature d'AMI au programme TIMS (Territoire inclusion Mobilité Sobriété) en partenariat avec l'association transition pour une étude d'opportunité sur la mise en place d'une ligne de covoiturage.



Voie partagée sur un tronçon du schéma vélo

CHIFFRES CLÉS

8 135 réservations ont été effectuées par le service de TAD, soit 9 277 passagers, avec un taux de groupage moyen de 22 %

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 2 / Action b. : poursuivre les actions mobilité
- Axe 3 / Action b. : Inciter aux déplacements alternatifs
- Axe 4 / Action c. : Contribuer à des projets de cohésion territoriale

UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ EN MATIÈRE D'HABITAT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS TOUT EN CONSTRUISANT UNE NOUVELLE POLITIQUE D'ACTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022 a pris fin en février 2023 ; son bilan a été approuvé en septembre 2022 et, lors de ce même conseil communautaire, l'élaboration du futur PLH a été lancée. L'année 2023 a été largement consacrée à la définition des enjeux puis des objectifs du futur PLH. Un travail partenarial intense a été mené par les élus intercommunaux avec les 61 communes ainsi qu'avec les acteurs de l'habitat en étroite cohérence avec l'élaboration du PCAET et du PLUi. L'année 2023 a représenté la troisième année de labellisation du guichet Habitat-Énergie France RENOV' dans le cadre du Programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). La collectivité soutient la production de logements publics à prix maîtrisés.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- La stratégie du futur PLH 2024-2029 a été validée en conseil communautaire du 11 décembre 2023, actant des ambitions très fortes en résonance avec les dynamiques économiques prévues sur le territoire. Ainsi, le nouveau PLH fixe des objectifs très importants: 2 000 logements à produire dont 400 en renouvellement urbain, soit près du double de la production passée.

Plus de 30 % des logements devront être conventionnés afin de répondre à tous les parcours résidentiels.

LE GUICHET HABITAT-ÉNERGIE ET LES AIDES À LA RÉNOVATION

- L'activité du guichet a été intense. La collectivité a fait le choix d'accompagner les particuliers quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs. En outre, Lacq-Orthez a décidé d'accompagner les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique.

- Le guichet Habitat-Énergie a poursuivi ses missions de sensibilisation et d'animations auprès des ménages mais aussi des artisans et autres acteurs de la rénovation (réunions d'information, foire de Mourenx, salon Asphodèle, communication diverse, etc.).
- A noter que plus d'un tiers des projets renseignés portent sur des rénovations énergétiques globales.



CHIFFRES CLÉS

2 000 logements à produire d'ici 2029 dont **400** en renouvellement urbain

755 conseils de premier niveau délivrés, **84** conseils personnalisés et **24** accompagnements avec visite du logement

155 logements ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Bien Chez Soi 3 » et de l'OPAH-RU d'Orthez pour un montant total de **264 236 €**



PERSPECTIVES

- 2024 : Finalisation du PLH
- Poursuite du Guichet Habitat-Energie
- Poursuite Opah-RU 2021-2026 d'Orthez sur le volet rénovation des logements

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Un appui aux particuliers pour améliorer concrètement la qualité de leurs logements
- La révision d'un programme pour adapter l'offre aux besoins et anticiper l'accueil de nouvelles populations
- Une amélioration énergétique du parc bâti existant
- Un PLH est construit avec les acteurs et partenaires locaux pour garantir son opérationnalité



Rénovation complète d'une bâtisse au centre-bourg de Lucq-de-Béarn destinée à accueillir des logements et des professionnels de la santé

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 8 ; Action 2024 : Etude pré opérationnelle multisites sur les centres-bourgs et sur les situations de bâti très dégradé pré-identifiées. Etude pour de l'habitat partagé (2 à 3 sites maximum) et création d'une boîte à outils pour toutes les communes

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 2 / Action a. : élaboration d'un PCAET, PLH et PLUi optimisés grâce à la création d'une instance de gouvernance transversale : création d'un COPIL stratégique transversale dit « 3 P » réunissant les élus référents de chacune de ces 3 politiques. En parallèle, organisation d'une instance miroir technique réunissant les pilotes de ces 3 démarches. Appui à l'animation de ce « Groupe miroir 3P » par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)
- Instances conduites en parallèle notamment pour les premières phases ayant les mêmes calendriers d'élaboration. Difficultés de mutualiser des prestations (par ex les Etat Initiaux de l'Environnement des PCAET et PLUi) mais échanges techniques permanents entre prestataires.
- Communication introductive à chaque échange avec les élus, acteurs du territoire indiquant cette transversalité de travail entre les 3 démarches.

DES CENTRALITÉS REPENSÉES DANS DES RÉFLEXIONS TRANSVERSALES MAIS AUSSI EN RÉAMÉNAGEANT DES ESPACES PUBLICS DE RENCONTRE APAISÉS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au travers la poursuite de l'Opah-RU d'Orthez, la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire, l'engagement dans un nouveau dispositif (tel que Village d'Avenir) ou encore l'aménagement d'espaces publics, les élus souhaitent donner un nouveau visage à leurs centres-villes et centres-bourgs. Grâce aux outils transversaux tels que l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), ils ambitionnent de reconquérir leurs centralités et plus largement les polarités du territoire par une approche globale d'aménagement, en mesure d'articuler et de mobiliser les leviers de l'ensemble des politiques sur un temps long.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- Retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD), la CC Lacq-Orthez et les villes de Mourenx et d'Orthez, ont signé, le 25 janvier 2023, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur une durée de 5 ans, aux côtés de L'Etat, l'ANAH et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.
- A ce jour, sur les 40 actions identifiées sur Mourenx et Orthez, plus de 38 % d'entre elles ont été réalisées et 45 % sont en cours de réalisation.
- Des travaux d'aménagement de voirie intégrant des cheminements doux ou cyclables en lien avec le schéma cyclable (comme pour l'avenue Pierre Angot à Mourenx)

CHIFFRES CLÉS

1,8 millions d'€ dédiés à des projets d'aménagements

19 études majeures d'espaces publics réalisées par le Bureau d'études interne pour un portefeuille d'affaires conduites s'élevant à **2 483 229** € TTC

PERSPECTIVES

- 2022-2026 : Phase de déploiement du programme correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre de l'ORT
- 2021-2026 : Opah-RU d'Orthez
- Village d'avenir : signature contractualisation avec l'Etat pour Monein



Aménagements cyclables et piétons sécurisés de l'avenue Pierre Angot à Mourenx



RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE NOS PRATIQUES INTERNES

DES CHOIX BUDGÉTAIRES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE QUI RENDENT PLUS DURABLE NOS ACTIONS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Services ressources permettant aux autres de mener leurs missions, les finances et la commande publique constituent un levier puissant pour rendre plus durable l'action des collectivités. Solidarité, économie circulaire et sobriété carbone orientent désormais plus fortement le budget de Lacq-Orthez. Elle doit également promouvoir ces axes de durabilité en jouant un rôle d'exemplarité et d'accompagnement auprès des acteurs territoriaux pour les aider à s'engager dans cette voie.

LES FAITS MARQUANTS 2023

Le service juridique et marchés publics assurant la gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics, apporte un conseil juridique aux différents services et suit les contentieux en lien avec les avocats de la collectivité. En 2023, le service a engagé l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Il s'agit d'une démarche volontaire souhaitée par les élus pour structurer les pratiques vertueuses déjà en œuvre au sein de la collectivité et s'engager dans une voie de progrès.

Le service finance a expertisé plusieurs démarches visant à formaliser la future annexe verte budgétaire qui sera obligatoire au compte administratif 2024. Son objectif est d'analyser l'impact du budget pour la transition écologique. Pour y donner plus de sens, un appui de l'AFNOR a été validé pour engager une démarche de Budget Durable construite à partir de Objectifs de Développement Durable.

CHIFFRES CLÉS

42 consultations lancées dont :
14 marchés formalisés, 18 marchés à procédure adaptée et 10 marchés négociés

72 marchés et/ou lots attribués

1 groupement de commande avec les communes

3 601 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion prévues dans les marchés publics

PERSPECTIVES

2024 : finalisation et adoption du SPASER pour une mise en œuvre immédiate

2024 : engagement dans la construction d'un Budget Durable pour aller au-delà de la seule obligation d'une annexe verte au budget

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Des commandes publiques intégrant des principes de durabilité et de solidarités sociales et territoriales fortes
- Une collectivité Lacq-Orthez qui cherche à renforcer son exemplarité



2024
2026

SPASER

LACQ-ORTHEZ

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS
SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

*Un schéma volontaire pour faire des achats publics
un levier de transition écologique et solidaire*

PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Enjeu 7 Exemplarité de la collectivité en matière de transition écologique ; Action 1 2024 : Etude de faisabilité du budget vert (ou durable)

Action 2 2024 : Application du SPASER pour les achats de la collectivité

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 1 / Action b. : Construire une politique d'achats responsables
- Axe 1 / Action c. : Elaborer un budget vert (ou durable)

UNE AMÉLIORATION EN CONTINUE DU CONFORT ET DE LA SOBRIÉTÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La collectivité Lacq-Orthez gère de nombreux bâtiments (bâtiments administratifs, pépinières d'entreprise, crèches, MI[X], centres techniques, ...). Au-delà de l'entretien et maintenance de ces sites, des actions d'amélioration du confort des bâtiments et de leurs sobriétés énergétiques sont mises en place.

LES FAITS MARQUANTS 2023

- Après deux années de recherches foncières, de tractations, de discussions, de définition des besoins, de rédaction des pièces administratives et techniques, de consultation, 2023 est l'année du démarrage de la phase opérationnelle de construction du centre technique communautaire du secteur d'Orthez pour un montant de près de 3 millions d'euros dont 11 % d'aides de l'Etat.
- Ce nouveau site permettra à nos agents de ce secteur de bénéficier d'un outil de travail moderne et adapté aux besoins actuels et futurs.

- Globalement concernant l'amélioration du patrimoine bâti :

- Remplacement des luminaires par des LED sur les sites CC Lacq-Orthez d'Orthez et de Mourenx ainsi que les locaux CC Lacq-Orthez du centre Yves DREAU
- Remplacement des menuiseries simple vitrage de l'aile Mission Locale par des menuiseries double vitrage et création d'un SAS devant la porte d'entrée
- Isolation par l'extérieur des 14 logements initiaux de l'accueil des gens du voyage de Mourenx.



CHIFFRES CLÉS

38 bâtiments gérés en 2023

Consommation totale d'énergie :
2 400 MWh

- Dont électricité : **1500** MWh
- Dont Gaz : **800** MWh

Diminution de **27** % des consommations entre 2017 et 2023.



PERSPECTIVES

- 2024 : recrutement à venir d'un économe de flux pour optimiser et gérer les bâtiments de la collectivité
- 2024 : utilisation d'un logiciel Energisme pour suivre les consommations des bâtiments ; proposition d'un plan d'investissement pour répondre au Décret Tertiaire et agir sur les bâtiments les plus énergivores sur la base d'études énergétiques des bâtiments : Plan de sobriété interne
- 2024 : déménagement et mise en service du nouveau centre technique d'Orthez
- Poursuite de l'étude de la généralisation du relamping LED des bâtiments
- Études et/ou équipements en ENR des bâtiments ou de récupérateurs d'eau de pluie pour l'entretien des espaces publics

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Une structuration technique du suivi des consommations des bâtiments (moyens techniques et humains renforcés en 2024) et une organisation pour concevoir en 2024 une planification des investissements en matière d'amélioration du patrimoine (sobriété et production d'énergie renouvelable).
- Des aménagements permettant plus de confort et de bien être aux usagers (gens du voyage et agents techniques d'Orthez pour 2024).



Centre technique d'Orthez en cours de construction (octobre 2023)

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Axe 2 / Action d. : Elaborer un suivi des fluides (gaz, électricité, carburants, eau) et proposer un plan d'actions de réduction des consommations

L'ENGAGEMENT VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET LA MOBILISATION D'OUTILS AU SERVICE DE LA GESTION DURABLE DES SERVICES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La collectivité s'engage dans la formalisation d'une feuille de route en matière de numérique responsable. Pour y parvenir, la collectivité a bénéficié de l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la définition de sa stratégie numérique responsable.

Une des missions du service SIG est d'assurer une meilleure transversalité des données en permettant d'accéder facilement et rapidement à de l'information qui sera unique, utile, correcte et de qualité en fonction des besoins et objectifs de chacun. Dans la continuité des missions à mener selon ces axes et notamment concernant la gouvernance, une feuille de route « transition numérique » a été rédigée et validée. Elle permet de formaliser une gouvernance interne avec des enjeux transversaux sur les thèmes suivants : L'Inclusion numérique, La gouvernance des données et l'opendata, Le numérique responsable et sobre et La transformation numérique

LES FAITS MARQUANTS 2023

- Ce travail, conduit de façon intensive de juillet à décembre 2023, a permis l'élaboration d'une feuille de route numérique responsable et la proposition de 11 leviers d'actions sur 3 ans dont une action phare pour l'année 2024 à savoir « S'engager vers un numérique plus vertueux par la signature de la charte numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable (INR) et la participation au Digital Clean Up Day ».
- La mise à disposition d'outils de gestion et de valorisation des données intégrées à l'outil SIG pour les services se poursuit. En 2023 sont déployés en interne et sans coût financier : un outil d'évaluation de la vacance des logements dans les communes (PLH), un outil de suivi des interventions lors des astreintes et un outil de qualification du patrimoine végétal (gestion différenciée).
- La réorganisation de la direction adjointe des espaces publics qui souhaite plus d'évaluation, de quantification en temps réel et d'interopérabilité implique de revoir l'organisation fonctionnelle et technique du module intervention dédiée. Cette réorganisation a été étudiée et formalisée en 2023 afin d'être déployée en 2024 (un montant de 20 000 € HT a été voté en 2023 et reporté en 2024)

PERSPECTIVES

- 2024-2026 : Mise en œuvre de la feuille de route numérique responsable : organisation d'une journée nettoyage dans le cadre du Digital Clean Up Day avec l'appui de la Cyberbase
- Signature de la Charte INR
- Désignation d'un référent et ambassadeur Numérique responsable au niveau Régional
- Le service SIG a poursuivi une de ses principales missions à savoir faciliter l'accès à l'information, notamment sur les dossiers phares de la collectivité : PLH et PLUI mais aussi pour l'inventaire des zones d'activités

CHIFFRES CLÉS

15 agents impliqués dans la démarche de construction de la feuille de route numérique responsable

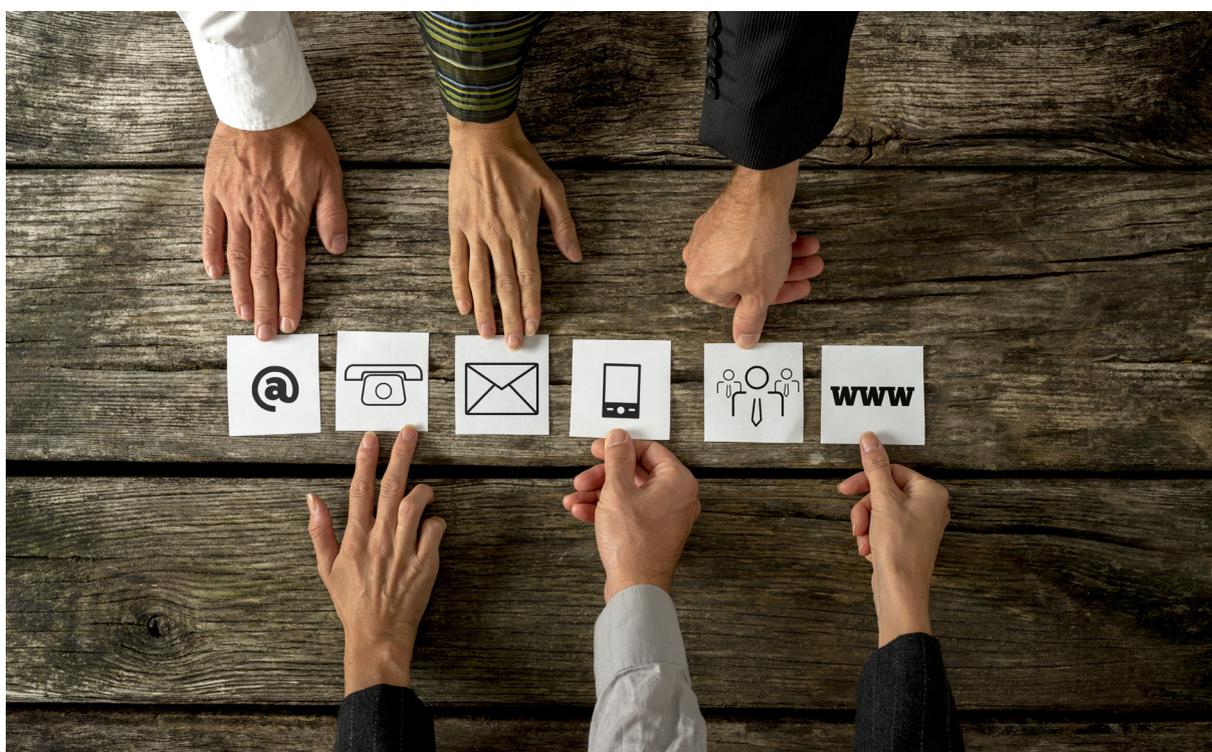
CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIENS AUX AUTRES POLITIQUES :

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



• Une stratégie numérique responsable

• Des outils SIG au plus près de la gestion quotidienne et réelle



PROJET DE TERRITOIRE - PERSPECTIVE ACTION PHARE 2024

Le projet « Déployer un numérique responsable » s'inscrit dans une démarche globale du Projet de territoire de la collectivité déclinée en 12 actions opérationnelles.

Enjeu 11 ; Action 1 2024 : communication sur l'engagement de la collectivité vers un numérique plus vertueux

Action 2 2024 : Signature de la charte numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable (INR)

Action 3 2024 : Organisation d'une journée «nettoyage numérique» dans le cadre de la journée mondiale «cyber clean up Day»

LIEN AU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

• Axe 1 / Action f. : Suivi évaluation des politiques



FOCUS

SUR LES DÉMARCHES MAJEURES EN COURS ET LEURS CONTRIBUTIONS AUX 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Finalités du Développement Durable	Politiques et programmes structurants	2023	2024	2025
Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	Bilan 1 ^{er} + Elaboration du 2 nd		Mise en œuvre
	SPASER	Elaboration	Mise en œuvre	
	Plan de Mobilité Simplifié	Mise en œuvre		
	Schéma cyclable			
Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources	Stratégie TVB	Mise en œuvre		
	Gestion différenciée espaces verts	Elaboration	Mise en œuvre	
	PLUi	Elaboration		
	PCAET - PLR			
Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains	Programme Local de l'Habitat (PLH)	Bilan + Elaboration		Mise en œuvre
	Projet [MI]X		Elaboration	Mise en œuvre
	Plan Local de Randonnée	Elaboration	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	2nd Contrat Local de Santé	Elaboration	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	PCAET ; Stratégie TVB ; PMS ; Schéma cyclable			
Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	Contrat Opérationnel de Mobilité	Elaboration	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	PLUi ; PLH ; CLS ; PMS			
Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Territoire d'Industrie Lourdes/Pau/Tarbes	Elaboration	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	Lacq iz BACarbone	Elaboration	Elaboration	Mise en œuvre
	SPASER	Elaboration	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	PAT	Elaboration	Mise en œuvre	Mise en œuvre





INDICATEURS

TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



11,7 % de pauvreté monétaire total
(en 2020)



3,68 % de surfaces en agriculture biologique
(en 2022)



0,49 % de population éloignée des soins de proximité (pharmacie, médecin généraliste, kiné, dentiste, infirmier)
(en 2021)



15,68 % de non diplômés chez les 20-24 ans sortis d'études
(en 2020)



14,75 % de femmes maires
(en 2022)



18 804 229 m3 d'eau prélevés selon les grands usages
(en 2020)



30 bornes de recharge de véhicules électriques
(en 2023)



11,23 % de chômage
(en 2020)



20 établissements industriels à risque (classés Seveso)
(en 2023)



63,36 % d'emploi des femmes
(en 2020)



11,73 % de logements sociaux dans l'ensemble des logements
(en 2022)



34 566,68 tonnes de déchets dangereux produits
(en 2020)



41 communes classées à risque naturel majeur inondation
(en 2022)



47,54 % des communes classées en zone vulnérable à l'eutrophisation
(en 2015)



5 660 % hectares protégés (zonages d'enjeux écologique et dispositifs de protection)
(en 2019)



78,83 % de participants au premier tour des élections présidentielles
(en 2022)

LACQ 
L  **ORTHEZ**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES